

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Thierry JOUANNY, Michèle LANGARET, Stéphanie PINATEL, Bernard GARCIN, Emilien MENGUAL, Arnaud FIRMONT, Eliane GIRAUD, Jean-Michel GONON, Maylys VENERA

Absents et représentés : néant

Absents et non représentés : néant

Emilien MENGUAL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/21 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Vu le code de la fonction publique et notamment son article L332-23,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail pouvant être réalisé durant la saison estivale (travaux de voirie, fleurissement, travaux sur les refuges de montagne...), il y a lieu de recruter du personnel contractuel sur des emplois non permanents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour occuper les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet (35 heures hebdomadaire) sur une période comprise entre le 1^{er} mars et le 31 octobre de chaque année dont la rémunération sera rattachée au cadre d'emploi d'adjoint technique.

PRECISE que le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pourra être renouvelé chaque année.

DIT que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **23 MARS 2026**
Date de publication :

